La patiente **mineure** doit être **accompagnée** tout au long de son parcours par un parent et/ou un.e majeur.e de son choix

IVGM en cabinet de ville

- **Grossesse < 9 SA**
- **Domicile < 1h de l'Etablissement de Santé référent**

L'IVG médicamenteuse en ville nécessite une programmation rapide et un soutien des patientes dans leur parcours, compte tenu des délais courts de prise en charge.

Repère RÉSEAU PÉRINATAL RÉUNION

1 Consultation préalable à l'IVG par PS* au choix de la patiente

- Informer sur l'IVG (méthodes, lieux réalisation, risques et effets secondaires) + remise **dossier-guide IVG**.
- Proposer systématiquement **l'entretien psychosocial** (**obligatoire si mineure**, facultatif si majeure) + dépistage vulnérabilités et orientations éventuelles.
- Prescrire un **bilan pré IVG** «cotation FPB» (dosage hCG, groupe Rhésus si absence de carte de groupe, ± RAI) ± prescrire Rhophylac® 200µg si rhésus négatif.
- Prescrire ou réaliser l'**échographie pré IVG** «cotation IC ou IVE».
- Proposer un dépistage IST selon recommandations.
- Proposer FCU* selon recommandations.
- Informer et prescrire une **contraception** post IVG.
- Si la patiente est porteuse d'un DIU, retirer celui-ci lors de la consultation préalable ou lors de la 2ème consultation.

Si PS non conventionné, orienter vers un PS conventionné ou ES/Centre d'orthogénie selon les indications.*

Remettre une **attestation de consultation** préalable à l'IVG

ENTRETIEN PSYCHOSOCIAL
proposé aux adultes, obligatoire pour les mineures
(CPEF, Association Planning Familial 974, ES agréé)

SUPPRESSION DU DÉLAI DE RÉFLEXION DE 48H

2 MIFEPRISTONE 200mg
uniquement par PS conventionné pour IVGM de ville

Cotations FHV + FMV

- Etablir le calendrier de l'IVG.
- Recueillir l'attestation de **consentement éclairé** et **signé** par la patiente ; si mineure, consentement du représentant légal ou majeur accompagnant avec copie de sa pièce d'identité.
- **Prise du MIFEPRISTONE 200mg** (Mifégyne®) voie orale par la patiente en présence du PS ± administration Rhophylac® 200µg si rhésus négatif et RAI anti-D négatif.
- Prescrire
  - des antalgiques : AINS (Ibuprofène) ou palier 2 (paracétamol codéiné, tramadol).
  - des antiémétiques
  - une échographie post IVG « cotation IVE » ou dosage sérique hCG « cotation FUB »
  - une méthode contraceptive post IVG
- Donner le MISOPROSTOL à prendre à domicile dans 48h
  - **avant 7 SA : 400µg** : 2 cp 200µg Gymiso® ou 1 cp 400µg MisoOne®
  - **entre 7 et 9 SA : 800µg** : 4 cp 200µg Gymiso® ou 2 cp 400µg MisoOne®
- Remettre une **fiche de liaison** avec coordonnées de l'ES référent.
- Expliquer et remettre une fiche d'info sur les suites de l'IVG (dépliant « les suites de l'IVG »).
- Pose de l'implant contraceptif si méthode contraceptive choisie.
- Informer la nécessité d'une visite de contrôle (incluse dans le forfait).

À DOMICILE, 48H APRÈS LA PRISE DU MIFEPRISTONE

3 MISOPROSTOL
remis par PS conventionné

À domicile, la patiente suit le protocole suivant :

- Prise de l'antalgique et d'antiémétique, 30 min avant la prise du MISOPROSTOL.
- Prise du **MISOPROSTOL** par voie transmuqueuse orale ou sublinguale (hors AMM).
- Renouvellement du traitement antalgique si besoin (selon recommandations du PS).
- Possibilité de débuter la contraception hormonale le jour même.

Échographie ou dosage hCG
14-21 jours après la prise du MISOPROSTOL

AU CABINET DU PS CONVENTIONNÉ AVEC LES RÉSULTATS ÉCHOGRAPHIQUES OU BIOLOGIQUES

4 Consultation de contrôle

Cotations IC (ou IVE si échographie réalisée pendant la consultation)

- Évaluation de l'efficace de l'IVG et de son vécu.
- Réévaluation ou actualisation de la contraception post IVG.
- Mise à jour de la fiche de liaison.

code acte / lettre clé forfait IVG en cabinet de ville (voir fiche forfait IVG)

- PS : Professionnel de Santé
- FCU : Frottis Cervico-Utérin
- ES : Etablissement de Santé
- IST : Infections Sexuellement Transmissibles

Version du 27/02/2019, mise à jour le 28/03/2022